



LA POLITIQUE DE DEFENSE

DES PAYS DU

MAGHREB CENTRAL

Mémoire de géopolitique

du CC Jean-Mathieu REY

dans le cadre de l'étude dirigée "Géopolitique du Maghreb"

Directeur : Professeur Nicole GRIMAUD

Avril 2001

Fiche de présentation

1- La politique de défense des pays du Maghreb central

2- Capitaine de corvette (Mer/France) Jean-Mathieu REY

3- 06 Avril 2001

4- Division D.

5- Mémoire de géopolitique.

6- Synthèse du document :

Les forces armées des pays du Maghreb central ont depuis l'indépendance une place importante dans la politique générale de leur pays respectif. Devant les nouveaux enjeux que représentent la montée de l'islamisme et les aspirations démocratiques des populations, quelle politique de défense le Maroc, l'Algérie et la Tunisie peuvent-ils mettre en place ?

7- Mots clés : Défense, armée, Maghreb, Algérie, Maroc, Tunisie

Sommaire

Partie I :

Le Maroc

Les militaires et le pouvoir

La politique de défense

Les caractéristiques principales des forces armées

Perspectives

Partie II :

L'Algérie

Les militaires et le pouvoir

La politique de défense

Les caractéristiques principales des forces armées

Perspectives

Partie III :

La Tunisie

Les militaires et le pouvoir

La politique de défense

Les caractéristiques principales des forces armées

Perspectives

PARTIE I :

Quelle politique de défense pour le royaume du Maroc ?

1. Les militaires et le pouvoir : place des forces armées royales dans la politique intérieure de l'Etat du Maroc.

Les forces armées du Maroc ne tiennent pas leur légitimité d'une action fondatrice de l'Etat marocain, c'est le roi qui a tenu ce rôle, ni d'une quelconque victoire dans une guerre d'indépendance. Clairement subordonnées au pouvoir du souverain selon un principe comparable à celui appliqué par les démocraties occidentales, elles restent cependant un des piliers du régime dans la mesure où elles participent à sa stabilité.

1.1 De l'indépendance à 1970, des relations privilégiées entre le régime royal et les militaires :

Le sultan Sidi Mohammed Ben Youssef a su incarner lors de la transition vers l'indépendance le nouveau Maroc grâce à son courage et son refus de la violence gratuite dans l'adversité face aux Français et son statut primordial de commandeur des croyants, Amir al mounimine (médiateur entre Dieu et son peuple). Tous les partis politiques, y compris ceux qui avaient pris une part active dans la lutte contre le colonisateur comme l'Istiqlal, se rallièrent au sultan.

De leur côté, les forces armées ont eu une construction beaucoup plus chaotique. La réunion des différentes composantes armées s'est faite sous l'influence décisive de la France, à partir des soldats marocains des forces françaises, les fameux tabors. S'y sont adjointes progressivement, les troupes de l'Armée de Libération du Maroc (ALM) démantelées. La grande majorité des officiers de cette nouvelle armée avait été formée par la France, en particulier à l'académie militaire interarmes de Dar el Beida à Meknès, et étaient le plus souvent d'origine berbère. Le sultan prit ainsi possession d'une armée déjà constituée et parfaitement opérationnelle.

Le lien direct, établi dès l'indépendance entre les forces armées et le roi, est une particularité du Maroc. L'armée marocaine n'est pas le bras de l'Etat marocain, mais celui de la monarchie qui en constitue son fondement. On est là face à une relation plus proche du lien féodal comme l'explique Jean François Daguzan dans *Le dernier rempart ?*, que conforme aux principes de l'Etat-nation moderne.

Cette relation particulière va dans un premier temps se renforcer avec l'arrivée sur le trône d'Hassan II. Auréolé de sa victoire à la tête des troupes marocaines lors

de la reprise de l'enclave espagnole de Tarfaya en 1958, le jeune roi dispose d'un immense crédit auprès des militaires.

Les évènements vont amener progressivement les chefs militaires à prendre de plus en plus de responsabilités dans la conduite du pays jusqu'à amener le général Oufkir à assumer les fonctions de ministre de la Défense et de ministre de l'Intérieur. Cette ascension des chefs militaires s'est fondée principalement sur les actions de répression lors des émeutes de Casablanca en 1965 après l'échec de la libéralisation du régime mais aussi et surtout sur la victoire contre les troupes algériennes lors de la guerre des Sables en 1963.

Le roi va profiter de ses relations privilégiées avec l'armée pour asseoir son pouvoir sur la société marocaine. Les nombreux partis et groupes fortement marqués par l'idéologie marxiste et tiers mondiste, autorisés lors de l'époque pluraliste initiée aux débuts du règne d'Hassan II, furent tour à tour éliminés. Mais cette médaille militaire avait un revers.

1.2 La période des trahisons : 1971-1975

Le roi laissa trop longtemps la bride sur le cou de ses chefs militaires, préférant se consacrer à une vie de plaisir, allant même jusqu'à inaugurer des terrains de golfe en période de sécheresse montrant ainsi son éloignement des préoccupations du peuple marocain et cristallisant ainsi les oppositions. Le souverain reconnut lui-même plus tard publiquement ses erreurs lors d'une déclaration télévisée.

Se sentant en position de force, certains militaires ambitieux comme le général Oufkir décidèrent de servir leur propre cause plutôt que de rester aux ordres de la monarchie qui semblait d'une certaine façon affaiblie. D'autres, en désaccord complet avec la dérive autocratique de la monarchie et par les actions de police que devaient conduire les militaires, étaient favorables à l'intervention de l'armée en faveur de la démocratie.

Dans l'affaire Oufkir, le jeune roi ne sembla pas saisir toute la signification du premier signal. Le fait que le général Oufkir décida seul l'enlèvement à Paris sur le territoire français de Ben Barka, l'opposant marocain le plus célèbre, montrait clairement dès le 26 octobre 1965 l'autonomie dont jouissait l'ambitieux général.

Le 10 juillet 1971, le roi était victime d'une tentative d'assassinat dans son palais de Skirat lors d'une attaque conduite par les cadets de l'académie militaire d'Ahermoumou, entraînés par leur ancien chef le colonel Ababou, et avec la complicité d'un proche du roi, le général Medbouh. Profitant d'une réception offerte par le roi, plus d'un millier de cadets investissaient la résidence royale, massacraient les invités et cherchaient à s'en prendre au souverain. Devant le commandeur des croyants, impressionnés par sa dimension sacrée et spirituelle, les attaquants ne purent se résoudre à le tuer et Hassan II survécut.

Le 16 août 1972, six pilotes de la base aérienne de Kenitra mitraillèrent l'avion du roi qui rentrait d'une visite en France. A nouveau servi par la chance Hassan II survécut. Le rôle du général Oufkir étant cette fois ci évident, ce dernier se suicida selon la thèse officielle. La répression, conduite par le roi avec l'aide de la gendarmerie, fut sévère voire féroce. Ceux qui ne furent pas exécutés à l'époque purgent encore leur peine aujourd'hui.

Le roi consacra alors une grande partie de son énergie à la refondation des FAR. Ayant perdu toute confiance en l'armée, il la tint sous contrôle, renouvela son propre personnel politique pour élargir le réseau de ses appuis et engagea une partielle mais significative libéralisation du pays. Son action la plus efficace fut à partir de 1975 d'associer intimement la question du Sahara Occidental avec celui des FAR, attribuant ainsi aux armées une tâche capitale pour le Maroc et surtout valorisante.

1.3 Le renouveau : de 1975 à 1990

Le 16 octobre 1975 le roi lança à partir d'Agadir la « Marche Verte » réalisée par 300 000 Marocains qui franchirent ensemble la frontière qui sépare le Maroc du Sahara Occidental encore espagnol à l'époque. Avant la fin du mois, cette marée humaine « envahit » le territoire considéré sans rencontrer la moindre résistance espagnole, marquant ainsi symboliquement le droit de propriété du royaume d'Hassan II sur ses « Provinces du Sud », selon l'appellation officielle marocaine. Les Espagnols surpris par ce mouvement et paralysés par l'agonie de leur chef de l'Etat, le général Franco, acceptèrent le mois suivant le fait accompli. Ce fut le Traité de Madrid du 14 novembre 1975 qui avalisa la rétrocession de l'administration du territoire partagé entre le Maroc et la Mauritanie, les troupes espagnoles quittant définitivement le Sahara Occidental le 26 février 1976.

Selon Hassan II, la souveraineté sur ce territoire ne pouvait être que marocaine, arraché qu'il avait été du grand Maroc par les colonisateurs européens. En fait les liens d'allégeance des tribus sahariennes avec le sultan du Maroc avaient été extrêmement fluctuants au cours des siècles. S'appuyant sur l'incertitude qui pesait sur la valeur de ces liens coutumiers, un certain nombre de Sahraouis, instruits dans les universités françaises et marocaines et fortement marqués par les idéologies marxistes, se firent les champions de l'indépendance du Sahara Occidental. Très rapidement les différents mouvements indépendantistes se regroupèrent sous le nom de Front Polisario, pour Front de libération de Seguiet El Amra et du Rio de Oro. Le décor de la guerre du Sahara Occidental était planté.

A partir de 1975, les forces armées royales quittèrent la scène politique au profit de la guerre au Sahara. Le dernier soubresaut de l'époque du général Oufkir, fut la mort du général Dlimi, disparu en 1983 lors d'un accident de voiture. Initialement sous les ordres d'Oufkir, Dlimi profita de la disparition de ce dernier pour se rapprocher du pouvoir jusqu'à rêver lui aussi d'atteindre le rôle suprême. C'est probablement cette tentation qui lui sera fatale.

Abandonnant leur fonction prioritaire de forces de sécurité intérieure, les FAR ne jouèrent plus qu'un rôle exclusivement militaire. L'annexion du Sahara Occidental fut pour elles la première action de projection de force et de combat d'envergure aussi bien dans le temps que dans l'espace. Le choc fut rude et scella finalement le renouveau de l'armée marocaine.

Sans réelle expérience du combat, les FAR souffrèrent énormément les premières années face aux attaques du Front Polisario. Dans un premier temps répartis dans des petits fortins perdus au milieu du désert, exposés à toutes les initiatives adverses, les soldats marocains avaient le moral au plus bas. De plus des sanctions particulièrement sévères venaient frapper les survivants des unités défaites, parachevant le travail de sape conduit par l'adversaire et menaçant très sérieusement le cours de la guerre et donc le régime.

Une refondation s'imposa, en profondeur et dans la durée. Les moyens matériels furent renforcés et l'entraînement du personnel amélioré. La condition des militaires au Sahara fut revalorisée par l'attribution de primes d'un montant significatif et de permissions plus fréquentes. Mais le renouveau commença réellement avec les premiers coups d'arrêt aux attaques sahraouis obtenus grâce à la stratégie des murs, donnant ainsi les premières victoires marocaines.

1.4 Le besoin de changement : à partir de 1990

Aujourd'hui, l'armée maintient la garde dans le désert du Sahara – et non des Tartares même si certaines analogies existent avec la situation décrite par Buzzati dans son roman - face à l'est en y consacrant la plus grande part de son énergie. Ainsi neutralisée, elle souffre cependant en son sein de mouvements de mécontentement bien réels. Pendant la guerre du Golfe, plusieurs centaines de militaires marocains de tout grade auraient déserté du Sahara Occidental pour tenter de se rendre en Irak par l'Algérie. Ce fait relaté par Rémi Leveau dans *Le sabre et le turban* montre la fragilité actuelle de l'équilibre entre l'armée et le pouvoir, fragilité que le temps ne peut qu'accentuer.

Si une solution politique finit par résoudre le problème du Sahara Occidental, le Maroc devra reconverter plusieurs dizaines de milliers de ses soldats pour les garder d'un désœuvrement toujours générateur d'instabilité. Une nouvelle ambition territoriale sur les enclaves espagnoles d'Afrique des villes de Ceuta et Melilla ou sur les îlots de la mer d'Alboran risque de ne pas produire l'effet obtenu en 1975 par Hassan II avec la « Marche Verte » sur le Sahara. La réponse à cette question passe vraisemblablement par une réintégration directe dans la société civile d'une partie importante des marocains aujourd'hui sous les drapeaux. Le nouveau souverain cherche pour l'instant à conserver leurs bonnes grâces en leur assurant un pouvoir d'achat de bon niveau. Les soldes auraient même été dernièrement augmentées.

2. La politique de défense du royaume du Maroc

2.1 La constitution et la structure institutionnelle

La défense n'existe que comme moyens au service du pouvoir du roi.

Si « tous les citoyens contribuent à la défense de la Patrie », c'est le roi qui détient tous les pouvoirs. « Garant de l'indépendance de la Nation et de l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques »(art.19), « Le roi est le chef suprême des forces armées royales. Il nomme aux emplois civils et militaires » (art.29). L'article 35 lui permet la déclaration de « l'état d'exception » dans des conditions d'application plus précises que l'équivalent constitutionnel français. Le parlement ne détient sur les questions de défense que d'un droit d'information et seul le gouvernement doit être saisi par le roi en cas de déclaration de guerre (art. 66). La centralisation au plus haut niveau de l'Etat marocain de la décision en matière de défense donne au roi la responsabilité exclusive dans la définition voire l'incarnation de l'intérêt national.

Les fonctions de ministre de la défense, de major général et de major général adjoint ont été supprimées par le roi le 19 août 1972 en réaction à l'affaire Oufkir, le souverain assurant depuis directement l'administration des affaires de défense. Le Premier ministre n'intervient en la matière que par délégation du roi, le gouvernement et le parlement ne sont compétents qu'au titre de leurs attributions générales, c'est à dire respectivement l'exécution des lois et le vote de la loi de finances. Le haut comité de la défense nationale coordonne les actions de renseignement au service du roi ; il se compose du Premier ministre, des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères et des chefs de la gendarmerie et des services de renseignement. Les questions logistiques et de personnel sont traitées par un ministre chargé de l'administration de la défense.

Le roi a une autorité directe et permanente sur tout militaire marocain, en dehors de toute chaîne hiérarchique. Ce dispositif de sécurité permet au souverain de réagir en cas de coup d'état en utilisant toute formation militaire disponible, ainsi libérée de sa hiérarchie du temps normal, pour s'opposer aux putschistes. De plus tout militaire a l'obligation de refuser d'exécuter tout ordre « qui constitue une violation flagrante du serment qu'il a prêté » à Dieu, à la patrie et au roi.

En conséquence directe de son rôle central en matière de défense, le monarque détient la responsabilité de désignation des objectifs de défense et des personnels civils et militaires chargés de les atteindre.

2.2 Les besoins de défense

Au Maroc, les questions de défense sont marquées par deux facteurs principaux :

- La présence à l'est, sur la très grande majorité de sa frontière terrestre, de l'Algérie avec laquelle la question des frontières a déjà dégénéré en 1963 en conflit armé.

- La reconstitution lente et difficile de son territoire dont la partie à reconquérir la plus importante reste le Sahara Occidental, sans oublier les possessions espagnoles en Afrique et en mer d'Alboran. Si la récupération du Sahara Occidental a été acquise par les armes, le règlement définitif du conflit reste soumis à la conduite d'un référendum qui se fait depuis longtemps attendre. Du point de vue marocain, la souveraineté sur ce territoire est d'ores et déjà irréversible. De la même façon, la récupération des villes de Ceuta et Melilla et de quelques îlots espagnols fait partie du processus de reconstruction territoriale du Maroc, même si dans ce cas les Marocains veulent obtenir gain de cause de façon pacifique.

2.3 La coopération internationale

2.3.1 Au sein du Maghreb

Malgré la signature de traités internationaux parfaitement explicites, les engagements de coopération en matière de défense avec les autres pays du Maghreb ne se sont jamais traduits par des résultats concrets.

Dans le Pacte de la Ligue des Etats arabes du 22 mars 1945, « les Etats considèrent toute agression armée contre l'un ou plusieurs d'entre eux, ou contre leurs forces, comme étant dirigée contre tous à la fois ». Un soutien mutuel et automatique est en conséquence prévu « pour repousser l'agression », mais il ne s'est jamais concrétisé dans les faits.

De la même façon l'idée de la construction d'une industrie d'armement commune a été lancée par le Traité de défense commune et de coopération économique de 1950, mais les nombreuses divergences internes au Maghreb annihilèrent toute velléité dans ce domaine.

La naissance de l'Union du Maghreb Arabe le 25 février 1989 n'a pas plus permis aux cinq Etats signataires de traduire dans les faits leurs déclarations favorables à une coopération sur les questions de défense et sécurité. Il est pourtant stipulé que « les Etats membres s'engagent à ne tolérer sur leur territoire aucune activité ou mouvement pouvant porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité territoriale d'un Etat membre ainsi qu'à son système politique ». Hors l'Algérie continue d'abriter le Front Polisario même si son soutien est moins évident que par le passé, vraisemblablement en raison de la guerre civile qui fait rage sur son propre territoire. La Libye a de son côté entretenu pendant longtemps des opposants tunisiens militarisés sur son sol.

2.3.2 Avec le reste du monde

Le Maroc coopère depuis longtemps avec les Etats-Unis, la France et même avec l'Espagne malgré les contentieux territoriaux sur les villes de Ceuta et Melilla, possessions espagnoles en Afrique. Il s'agit principalement d'obtenir un soutien pour la formation du personnel et la fourniture de matériel.

Le Maroc garde la faveur des Etats-Unis depuis 1777, année où il fut le premier pays à les reconnaître. A la suite du débarquement en Afrique du Nord en 1942

lors du dernier conflit mondial, les Américains bénéficièrent de facilités pour leurs avions et navires militaires, même si certains accords initialement ouverts furent reconduits de façon secrète. En 1982 le Maroc autorisa à nouveau officiellement des possibilités de transit aux forces américaines sous certaines conditions. Ce retournement est probablement dû à un besoin urgent de soutien aussi bien financier que diplomatique qu'avait le pays alors au creux de la vague dans son combat contre le Front Polisario. Lors de la guerre du Golfe ces facilités ont été utilisées avec parcimonie, les bases espagnoles ayant eu la préférence de l'alliance. Ce choix, même considéré par le gouvernement marocain comme une marque de défiance, eu au moins le mérite de ne pas exacerber le sentiment anti-occidental qui prévalait dans la population marocaine à cette époque.

En plus de ces bases, les deux Etats coopèrent dans le cadre de manœuvres militaires communes avec la sixième flotte, ainsi que par la formation de cadres et la fourniture de matériels conduites par la mission militaire permanente américaine au Maroc.

La France maintient depuis l'indépendance des relations permanentes, parfois houleuses sur le plan politique, avec le Maroc. Elle a participé activement à la création des FAR, dont la langue de travail reste le français. Un très grand nombre d'officiers et sous-officiers marocains sont encore aujourd'hui formés en France et une mission militaire française permanente au Maroc participe aux activités de formation du personnel et de fourniture de matériel militaire.

L'Espagne assure également la formation de personnels et a fourni des frégates et des avions de transports légers. Un accord de coopération en matière de défense a officialisé en 1990 la volonté de produire ensemble des systèmes d'armes, de conduire des exercices bilatéraux et de faciliter les occasions d'échanges.

Le Maroc s'est également impliqué dans des opérations extérieures au sein du camp occidental, par exemple en Angola ou lors de la guerre du Golfe où plus de 6 000 soldats marocains furent projetés sur la péninsule arabique, en priorité pour la garde des lieux saints. Déjà présent en 1961 au Congo, les militaires marocains restent présents dans les opérations en faveur de la paix en Bosnie ou au Kosovo. Des coopérations bilatérales ont également été conduites avec d'autres Etats européens comme l'Italie, la Belgique, l'Autriche et le Portugal.

3. Les caractéristiques principales des forces armées royales

3.1 Composition

Les armées royales sont fortes de 195 000 hommes auxquels il faut ajouter les 1500 personnes de la garde royale chargées de la protection de la famille du roi. Fondé sur le principe de conscription, le système marocain s'est très majoritairement professionnalisé au contact des réalités de la guerre du désert. Les forces de réserve s'élèvent à 150 000 hommes.

Des troupes auxiliaires d'environ 30 000 personnes sont exclusivement chargées de la défense du Sahara Occidental, dont 5 000 hommes d'un corps de réaction rapide apte à contrer les attaques surprises du Front Polisario.

L'armée de terre est aujourd'hui organisée en deux zones, Nord et Sud, d'importance très inégale. Sans compter les forces auxiliaires, 100 000 hommes sont déployés au Sahara Occidental et soutenus par 90% des effectifs de l'armée de terre marocaine stationnés en limite de ce territoire. Ses équipements sont principalement américains et français et un effort particulier a été réalisé pour renforcer par des moyens électroniques, le système de défense dit des murs qui encerclent le Sahara Occidental.

L'armée de l'air est forte de 13 500 hommes et 95 avions de combat. Reprise en main à la suite de l'attentat contre l'avion du roi, elle a tenu un rôle essentiel dans les combats contre le Front Polisario.

La marine est forte de 7 000 hommes dont 1 500 fusiliers marins, d'une frégate et de 4 vedettes lance-missiles. Elle assure principalement la surveillance de ses zones de pêche extrêmement poissonneuses et convoitées, en particulier aux îles Canaries et au large du Sahara Occidental. Elle est restée longtemps le parent pauvre des FAR en raison de la priorité donnée à la guerre dans le désert.

3.2 L'expérience du combat

Les forces armées marocaines ont une grande expérience des conflits puisqu'elles sont au combat depuis leurs naissances lors de l'indépendance en 1956.

Dés 1957, des forces hétéroclites et partiellement contrôlées par le souverain, dont l'armée de libération du Maroc (ALM), attaquent les enclaves espagnoles de Tarfaya et d'Ifni qui furent finalement cédées par l'Espagne l'année suivante. Puis ce fut la guerre des Sables de 1963 contre l'Algérie, la guerre du Kippour en 1974 auprès des Syriens sur le plateau du Golan, sans oublier les participations aux opérations pour la Paix comme au Congo dès 1960. Cependant ces expériences limitées et ponctuelles ne sont rien en regard de l'aguerrissement acquis dans le conflit au Sahara Occidental.

L'armée marocaine connue tout d'abord au Sahara Occidental une période d'immobilisme et de défaites. Les Sahraouis du Front Polisario menaient des attaques à longue distance visant à détruire les positions fortifiées ennemies par une concentration des feux à partir de blindés légers et d'artillerie sans recul. Le poste attaqué, une fois détruit était abandonné, et l'effort se portait alors sur une autre position adverse le plus souvent éloignée de la précédente. Dispersées dans l'immensité du désert, affaiblies par les conditions de vie en climat désertique inconnues pour la majorité d'entre elles, campant sur leurs positions défensives, les troupes marocaines subirent en laissant systématiquement l'initiative à l'adversaire. Le moral était au plus bas.

Puis vint le temps de la tactique des colonnes et ses échecs.

Après avoir resserré son dispositif, le Maroc constitua trois forces spéciales fortes d'environ 6 000 hommes et 1 500 véhicules qui se lancèrent dans des opérations de sécurisation de zones particulières. Harcelées puis engagées durement par le Polisario, les colonnes marocaines ne purent tenir longtemps leurs territoires de responsabilité.

Enfin, le roi décida la mise en place de la stratégie des murs qui conduisit les Marocains à la victoire. Regroupés sur le Sahara utile rassemblant la quasi-totalité des zones d'exploitation de phosphate, les FAR érigèrent un premier mur de défense continu de Ras el Khanfra à Smara. Face à cette nouvelle barrière dont il n'avait pu empêcher la construction, le Polisario tenta des attaques frontales mettant en œuvre jusqu'à 80 chars lourds pour y ouvrir des brèches. Les Marocains alternèrent alors les tactiques en reprenant les actions des colonnes avant de se lancer en 1983 dans la mise en place d'un deuxième mur puis en 1984 d'un troisième. Malgré de véritables batailles rangées mettant en œuvre des chars, des blindés légers armés de missiles et de nombreuses troupes – il ne manquait que l'aviation – le Maroc put récupérer dès 1987 les sept huitièmes du territoire revendiqué.

Ainsi en dix ans, l'armée marocaine est passé d'une troupe de fellahs à une armée de professionnels parfaitement aguerris.

3.3 Les investissements financiers

Le Maroc est le pays nouvellement industrialisé qui consacre la plus forte proportion de sa ressource au budget de défense. Si le dispositif militaire au Sahara Occidental continue à coûter cher, c'est dès les années 70 que le pays commença à augmenter ses dépenses de défense de façon très importante puisque les forces armées avaient doublé de volume en dix ans et que les achats de matériels militaires avaient décuplé dans la même période. En l'absence de ressources en hydrocarbures comme son voisin algérien, le Maroc avait vu le poids de son investissement de défense peser très lourdement sur son équilibre financier, jusqu'à multiplier par quatre en dix ans la part des dépenses militaires dans le produit national brut. On a pu constater sur la période que l'achat des armes avait augmenté de 100%.

Au milieu des années 80, la crise économique et la baisse du conflit au Sahara Occidental ont imposé au Maroc de stabiliser ses dépenses militaires. Conjugée avec une volonté de revalorisation de la fonction militaire, cette nouvelle donne économique et stratégique se traduisit par une amélioration notable de la situation des personnels. Le Maroc dut cependant subir un plan de rééchelonnement de sa dette en 1983.

3.4 Les projets d'avenir

L'arrivée sur le trône en juillet 1999 du nouveau roi Mohammed VI ne semble pas avoir changé la politique générale de défense du Maroc, ni l'organisation générale des forces armées. Les principaux conseillers militaires du roi Hassan II sont toujours en place aujourd'hui. Les projets de coopération avec les deux partenaires privilégiés du Maroc que sont les Etats-Unis et la France continuent, marquant même une accélération sur certains points particuliers.

3.4.1 Avec les Etats-Unis

Les Etats-Unis semblent prêts à accentuer leur aide militaire au profit du Maroc.

Le début de l'année 2000 a vu se succéder au Maroc le secrétaire d'Etat américain à la défense, M. William Cohen, et le chef d'état-major interarmes américain, le général Henry Shelton. A l'occasion de ces deux visites officielles présidées personnellement par le roi Mohammed VI, les deux parties ont affiché leur volonté commune d'accentuer leur coopération en matière de défense. Si M Cohen déclarait à cette occasion « je ne vois aucun rôle significatif pour les forces américaines dans les conflits africains », il a annoncé que Washington voulait aider Rabat à moderniser son armée et souhaitait que les forces américaines stationnées dans la région s'entraînent plus souvent avec les forces marocaines.

3.4.2 Avec la France

Le Maroc reste l'un des pays les plus aidés par la France en matière de coopération militaire et de défense. Il bénéficie du plus grand nombre de stagiaires formés en France et dispose des services d'une mission militaire permanente de l'ordre de 30 personnes.

Mais notre coopération est en pleine évolution, puisque qu'il s'agit aujourd'hui de passer d'un système de substitution dans lequel les militaires français interviennent à la place de leurs homologues marocains, à une organisation par projets définis en partenariat et dans lesquels la France fournit exclusivement les experts nécessaires.

Les principaux programmes d'armement concernent la maintenance du parc auto-engins blindés (AEB), la modernisation des Mirage F1 et surtout l'acquisition de 2 frégates de surveillance et des 3 hélicoptères Panther associés. Ce dernier programme (les frégates et leurs hélicoptères) est un projet d'envergure significatif de l'évolution des forces armées royales. Il s'agit tout d'abord de constituer ex nihilo une aéronautique navale, projet auquel la France va s'associer dans les domaines de la formation à la mise en œuvre, de la maintenance et de l'emploi opérationnel. Mais l'aspect probablement le plus important de ce projet réside dans le fait qu'il traduit la volonté du Maroc de développer ses capacités à contrôler son espace maritime, en particulier pour défendre ses zones de pêche. Ces moyens indispensables avaient pendant de nombreuses années fait les frais de la priorité donnée à la guerre au Sahara occidental.

4. Perspectives

La politique de défense du Maroc pourrait prendre les orientations suivantes :

- Dans l'éventualité d'une résolution politique du conflit du Sahara Occidental entre le Maroc et le Front Polisario, le reclassement des soldats marocains en surnombre deviendrait rapidement une priorité. Les conditions matérielles avantageuses dont bénéficient les militaires et qui ont été confirmées par le nouveau souverain Mohammed VI avec la revalorisation des soldes pourraient être réétudiées. Il pourrait s'avérer nécessaire de déplacer l'effort financier actuel en faveur de la fidélisation vers un dispositif de reconversion d'envergure.

- La défense de l'intégrité du territoire devrait rester la mission principale des FAR. A l'intérieur la menace la plus probable semble provenir des inévitables éléments irréductibles du Front Polisario ainsi que de groupes d'extrémistes

religieux potentiels. A l'extérieure, les forces armées algériennes resteront une menace tant qu'une normalisation des relations entre les deux Etats n'aura pas abouti ;

- Les armées devraient s'engager plus fréquemment dans des missions de service public principalement dans les domaines de la police des pêches et de la lutte contre les trafics (drogue au Sahara, immigrations clandestines vers l'Europe par le détroit de Gibraltar).

- Enfin le Maroc devrait continuer à participer activement aux missions de soutien de la paix comme il l'a déjà montré en étant présent en Somalie en 1992, actuellement en Bosnie sous commandement français et au Kosovo avec un soutien logistique français. Il a donné son accord de principe pour la projection de troupes en république démocratique du Congo avec soutien français. Ce soutien à l'action internationale en faveur de la paix n'est pas une nouveauté pour le Maroc, puisque les soldats des FAR étaient déjà à l'ouvrage pour une mission de ce type en 1961 au Congo.

PARTIE II

Quelle politique de défense pour l'Algérie ?

1. Les militaires et le pouvoir : place des forces armées dans la politique intérieure de l'Etat algérien.

L'Algérie est le pays du Maghreb dans lequel l'armée tient le rôle le plus important dans la conduite des affaires de l'Etat. Ce lien particulier, établi dès la naissance de l'Etat algérien, a évolué au fil des ans et des pouvoirs tout en restant continuellement fort.

1.1 La naissance de l'armée de libération nationale (ALN)

Le sentiment d'identité collective algérien s'est forgé lors de la guerre d'indépendance contre la France qui s'est caractérisée par une extrême violence de part et d'autre. Dans un premier temps, les éléments armés du front de libération nationale (FLN) investirent largement le terrain en Algérie alors qu'une administration clandestine se mettait en place. Pendant ce temps les structures politiques voyaient le jour au Caire puis à Tunis. Mais dès 1954, l'arrestation d'une partie des leaders principaux fit exploser cette belle organisation et le mouvement algérien se scinda entre les chefs de l'intérieur, ceux qui étaient prisonniers et ceux restaient en Tunisie.

Puis la suppression des maquisards de l'intérieur donna une nouvelle importance à l'armée des frontières. Ce fut l'époque en 1957 des plans « Challe » qui supprimèrent les grands groupes armés adverses par de vastes actions offensives alors que la ligne « Morice » interdisait presque totalement le passage aux frontières des troupes et des matériels. Lors de ces combats, les chefs militaires algériens furent capturés, ralliés ou tués. Les chefs restaient en Tunisie purent alors facilement prendre la direction des opérations.

En 1962 au moment de l'accession à l'indépendance, l'armée des frontières qui n'avait pas combattu représentait une force déterminante pour ceux qui voulaient se saisir du pouvoir, même si la légitimité et la popularité appartenaient aux chefs prisonniers comme Ben Bella. L'ALN emporta la décision en marchant sur Alger, coupant court à toute velléité de prise du pouvoir par des éléments de l'intérieur. L'épuration fit dans un premier temps et sans parler du sort réservé par la suite aux collaborateurs plus d'un millier de morts. « La participation décisive de l'armée à l'accession de Ben Bella au pouvoir a ainsi inauguré une ère politique marquée désormais par l'interdépendance du pouvoir exécutif et de l'ALN, ainsi que par l'étroite dépendance de l'autorité effective du gouvernement vis à vis du soutien de l'armée » en conclut M. Lamchichi dans son ouvrage L'Algérie en crise.

1.2 L'armée s'approprie le pouvoir

Les militaires à la tête de l'Etat

A son arrivée, Boumediene organisa le nouvel Etat en donnant très rapidement un rôle central à l'armée. Ben Bella fut remplacé à la tête de l'Etat par le conseil de la révolution qui avec 24 militaires sur 26 membres devenait le seul organe dépositaire de l'autorité souveraine en Algérie ; par la même l'armée prenait une place prépondérante dans la vie politique et dans les institutions. Cependant, les militaires contrôlèrent le pouvoir exécutif sans l'exercer directement.

Tout d'abord, la guerre d'indépendance avait vu les idéologues du FLN prôner l'équivalence entre le militaire et le militant. Dès 1956, le septième commandement de l'ALN affirmait : « L'ALN est le seul et unique moyen de libération. C'est la prunelle de nos yeux. Devant ses besoins, tout se subordonne pour lui permettre d'atteindre nos objectifs ... ». De plus comme l'affirme Boumediene « il convient de préciser que toute l'ANP est composée de militants et non pas de mercenaires ». L'armée et le parti ont donc vocation à conduire une action commune au service de la cause révolutionnaire. Militaire et militant ne font qu'un.

Ensuite Boumediene, à sa prise de fonctions, ne put s'attribuer que le monopole de la politique et de la violence mais pas contrôler directement la technicité et la performance économique. Il lui fallut donc faire appel à des techniciens pour leur confier des postes clés au sein de l'Etat algérien.

Enfin, le conseil de la révolution présida jusqu'en 1976 aux destinées du pays, année de l'adoption d'une nouvelle constitution instituant un Président de la république et une assemblée nationale. Le nombre de postes ministériels tenus par des militaires diminua alors progressivement passant de 24 initialement à 8 à la mort de Boumediene en 1978, mais les postes clés comme l'intérieur et la défense ne furent jamais transférés et le choix du nouveau Président fut fait directement par l'armée. En effet à la mort de Boumediene, c'est le colonel Chadli Benjedid qui fut désigné par ses pairs pour devenir le troisième Président de la république algérienne.

L'armée, en assurant la sécurité intérieure, contrôle la société algérienne

Investie d'une double mission de gardienne de l'esprit de la révolution et de l'indépendance nationale, l'armée se vit rapidement attribuer l'exercice de la sécurité intérieure. Il s'agissait en fait d'une surveillance totale de la société selon des principes que l'on observait alors en Allemagne de l'Est et en Roumanie. Aucun écart par rapport à la norme officielle n'était toléré et les accusations d'agent israélien ou d'inféodation au « parti des français » qui punissaient les réfracteurs engendraient des sanctions sociales et judiciaires particulièrement dissuasives. La population dut faire preuve d'une grande soumission au moins jusqu'aux émeutes de 1988.

Même si elle s'est intégrée inévitablement à la société algérienne, l'armée a toujours souhaité rester un corps à part. Privilégiant un système interne de sélection et de formation, maintenant la pratique du français comme langue professionnelle même en pleine campagne d'arabisation, elle a su maintenir sa place privilégiée en tant que réservoir des élites de la nation algérienne.

1.3 Le pouvoir militaire est ébranlé par les émeutes

A partir des émeutes de 1988, le pouvoir militaire est sérieusement ébranlé par la contestation populaire.

Dés l'indépendance le gouvernement a assuré la paix sociale et l'adhésion au régime en prenant sous sa coupe l'emploi et les autres besoins essentiels de la population comme le logement et la nourriture ainsi que les routes et l'électricité. De plus, l'ensemble du peuple algérien apprécie l'image positive dont jouit le pays au travers de son action tiers-mondiste et non-alignée.

Mais à partir de 1985, la situation économique et sociale commence à se dégrader malgré les revenus pétroliers qui ont permis de maintenir l'illusion du plein emploi pendant encore quelques temps. Plus que le contre choc pétrolier lié à la chute des prix des hydrocarbures, c'est l'incapacité algérienne à s'intégrer dans l'économie mondiale qui est la cause principale de cette crise profonde dont le pays n'est pas encore sorti. Avec un système centralisé et protectionniste s'appuyant sur une bureaucratie des plus dissuasive et une politique nataliste qui produit une véritable explosion démographique, l'Etat algérien fut rapidement dans l'incapacité de maintenir un niveau d'emploi suffisant.

En octobre 1988, l'explosion de mécontentement qui enflamme la société algérienne, aussi violente que surprenante, trouve sa force dans l'exaspération de la jeunesse et son rejet du régime. La riposte du gouvernement est à la hauteur de la révolte et l'armée apparaît pour la première fois au peuple sous son nouveau visage de force de répression. Ces troubles extrêmement meurtriers sont l'occasion pour le président Chadli d'asseoir son pouvoir, mais cette démarche ne fait que creuser le fossé qui s'était installé entre le gouvernement et le peuple algérien.

On assiste alors à la montée en puissance du Front Islamique du Salut (FIS). La première pénétration significative de l'islam radical au sein de la société algérienne avait commencé dans les années 60, lorsque le gouvernement algérien avait lancé sa politique d'arabisation. En l'absence de corps professoral algérien, il recruta des enseignants venus d'Egypte et du Proche-Orient qui enseignèrent l'arabe littéral au travers de l'apprentissage du Coran, et furent donc les premiers prosélytes.

Puis les aventures afghane et iranienne font des émules dans la majorité délaissée de la société algérienne, surtout chez les jeunes. Face à une classe de privilégiés arrogants et corrompus, qui élève ses enfants en Occident et place ses investissements à l'étranger, l'islamisme se présente comme un projet noble et enthousiasmant. C'est donc l'organisation créée par Abassi Madani et Ali Bel Hadj et devenue le FIS le 18 février 1989, qui rassemble tous les laissés pour compte du régime et instaure une chaîne sociale de solidarité au service des plus démunis. Grâce à son prosélytisme dans les mosquées, son emprise sur les universités et son action sociale au service des plus pauvres, le FIS s'impose dans les quartiers populaires et gagne 80% des municipalités.

Face à cette poussée irrésistible, le pouvoir ne trouve en janvier 1992 que la réponse du coup d'état. Ce sont en fait les militaires qui refusèrent l'affaiblissement du système politique en place, voire sa remise en cause. Chadli est donc mis à pied et remplacé par Mohamed Boudiaf qui, après trente ans d'exil au Maroc, bénéficie

d'une image d'incorruptible refusant les compromis et se distingue de l'impression négative qui marque toutes les autres autorités politiques en Algérie. Sa volonté d'éradiquer la corruption et la prévarication lui coûta la vie lorsque la « nomenklatura » prit conscience qu'il mettait ses actes en accord avec ses paroles. Il était pourtant dès le début de son mandat sous le contrôle d'un Haut Comité d'Etat (HCE) dirigé par le général Nezzar.

1.4 Le pays plonge dans la guerre civile

Le nouveau gouvernement de Belaïd Abdesslam se replie alors sur une ligne protectionniste et réactionnaire, comme à la grande époque de Boumediene. Son remplaçant, Redha Malek, ne connaît pas plus de succès dans sa lutte contre l'islamisme radical qui s'organise dans sa lutte armée prenant pour cibles prioritaires les élites peu ou prou liées au pouvoir et les ressortissants étrangers afin de couper le gouvernement algérien d'un quelconque soutien extérieur.

L'armée s'expose alors en première ligne en plaçant le général Liamine Zéroual, le plus militaire des militaires alors ministre de la défense, comme président du HCE puis comme Président de la république en 1995. Le nouveau gouvernement cherche à restaurer un climat de confiance entre le peuple et le pouvoir en desserrant la pression économique qui pèse sur les épaules algériennes par l'intermédiaire de la dette, en entamant la reconquête militaire du territoire et en organisant des élections présidentielles. L'élection présidentielle qui voit l'installation au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika, participe de cette stratégie d'ouverture mais n'obtient pas le succès escompté. Le retrait de dernière minute des autres candidats stigmatise la pratique habituelle pour la succession présidentielle : la désignation du candidat à élire par la hiérarchie militaire. En dépit de l'habillage démocratique donné à ce scrutin par le pluralisme des candidatures, Abdelaziz Bouteflika, considéré comme le candidat du pouvoir et de l'armée, accède à la magistrature suprême dans des conditions très controversées.

2. La politique de défense de l'Algérie

2.1 La constitution et la structure institutionnelle

L'Algérie établit dans ses constitutions successives les fondements de l'Etat et de la Nation en faisant longuement référence à sa lutte pour sa libération et le chapitre « De l'Etat » fait une place importante aux forces armées :

« La consolidation et le développement du potentiel de la défense de la nation s'organisent autour de l'Armée nationale populaire.

L'Armée nationale populaire a pour mission permanente la sauvegarde de l'indépendance nationale et la défense de la souveraineté nationale.

Elle est chargée d'assurer la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays ainsi que la protection de son espace terrestre, de son espace aérien et des différencées zones de son domaine maritime. »

L'armée a donc un rôle central dans la fonction de défense qui s'entend en Algérie, comme en France, comme une mission globale incluant tous les intérêts vitaux de la nation.

Le président de la république est chef suprême de toutes les forces armées et responsable de la défense nationale (Art. 77).

Il préside le Haut Conseil de sécurité, organe particulier des institutions algériennes, chargé de donner des avis sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale. A noter que ce conseil s'est converti en HCE à l'occasion des élections d'octobre 1990 et de la poussée des islamistes radicaux.

2.2 Les besoins de défense

Avec un territoire d'une superficie de 2,3 millions de km² bordé par 6 voisins, 7 si l'on attribue un statut particulier au Sahara occidental, L'Algérie éprouve prioritairement un besoin de défense face au Maroc en raison des litiges frontaliers et de la question du Sahara occidental et face à la Libye en raison de l'activisme tous azimuts du colonel Kadhafi.

La menace venant du nord n'est pas exclue et la défense aérienne algérienne a été dimensionnée en conséquence. La constitution dans le sud de l'Europe d'éléments de force comme l'EUROFOR ou l'EUROMARFOR est le plus souvent interprétée de l'autre côté de la Méditerranée comme la prise en compte par les Européens d'une menace venant du sud. Les Algériens ont donc estimé que l'action inverse était du domaine du probable.

D'autres sujets de préoccupation dans le domaine de la sécurité et de la défense concernent les questions de prolifération et de déstabilisation liées au conflit ethnique des Touaregs aux frontières avec le Mali et le Niger, et l'importance grandissante du crime organisé en particulier avec le trafic de drogue.

Mais la priorité des priorités dans le domaine est aujourd'hui le rétablissement de l'ordre public et la lutte contre les factions armées islamistes. Cet élargissement des missions de l'armée algérienne lui donne une orientation particulière dans son approche des questions de défense et dans le choix de ses orientations.

2.3 La coopération internationale

2.3.1 Au sein du Maghreb

Malgré la signature de traités internationaux parfaitement explicites, les engagements de coopération en matière de défense avec les autres pays du Maghreb ne se sont jamais traduits par des résultats concrets.

Dans le Pacte de la Ligue des Etats arabes du 22 mars 1945, « les Etats considèrent toute agression armée contre l'un ou plusieurs d'entre eux, ou contre leurs forces, comme étant dirigée contre tous à la fois ». Un soutien mutuel et automatique est en conséquence prévu « pour repousser l'agression », mais il ne s'est jamais concrétisé dans les faits.

De la même façon l'idée de la construction d'une industrie d'armement commune a été lancée par le Traité de défense commune et de coopération économique de 1950, mais les nombreuses divergences internes au Maghreb annihilèrent toute velléité dans ce domaine.

La naissance de l'Union du Maghreb Arabe le 25 février 1989 n'a pas plus permis aux cinq Etats signataires de traduire dans les faits leurs déclarations favorables à une coopération sur les questions de défense et sécurité. Il est pourtant stipulé que « les Etats membres s'engagent à ne tolérer sur leur territoire aucune activité ou mouvement pouvant porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité territoriale d'un Etat membre ainsi qu'à son système politique ». Hors l'Algérie continue d'abriter le Front Polisario même si son soutien est moins évident que par le passé, vraisemblablement en raison de la guerre civile qui fait rage sur son propre territoire. La Libye a de son côté entretenu pendant longtemps des opposants tunisiens militarisés sur son sol.

2.3.2 Avec le reste du monde

L'Algérie a conduit une politique de coopération active avec l'ex-Union Soviétique, mais également avec la France.

Avec l'URSS, c'est Boumediene qui sollicita les premières fournitures d'armes, en 1963 après la défaite dans la guerre des sables contre le Maroc. Cette aide en matériel s'intensifia même après l'annexion du Sahara occidental par le Maroc et l'Algérie fut la première armée non soviétique à recevoir des chars T72 ; belle preuve de confiance à l'époque. Plusieurs milliers d'officiers algériens ont été formés en Union Soviétique et l'Algérie accueillit jusqu'à 3000 coopérants soviétiques sur son sol. Cependant la marine soviétique ne put jamais obtenir en échange, l'accès à la moindre base navale algérienne, alors qu'elle en avait un cruel besoin en Méditerranée. Les liens restent aujourd'hui solides puisque la Russie doit notamment fournir 22 bombardiers SU-24 à l'Algérie, un contrat d'une valeur globale estimée à 120 millions de dollars selon l'agence russe Interfax.

Avec la France, la coopération fut discrète mais d'un niveau élevé. La France utilisa jusqu'en 1967 des sites nucléaires dans le Sahara et des accords secrets directs entre les Présidents De Gaulle et Boumediene permirent à la France d'utiliser jusqu'en 1978 une base d'expérimentation d'armement. Une permanence de conseillers militaires français fut assurée et des officiers algériens furent reçus dans les écoles militaires en France. Relancée en 1982 par la volonté du Président Mitterrand qui voulait placer les relations franco-algérienne sous le signe de l'exemplarité, la coopération militaire s'est à nouveau fortement ralentie depuis l'arrêt du processus démocratique en 1991.

Les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la Chine ont également coopéré avec l'Algérie. Arrivés en Algérie au début des années 80, les industries de défense américaines fournirent quelques équipements dont le plus significatif est un avion de transport Hercules. La Grande Bretagne, quant à elle, put vendre des navires de débarquement et une douzaine de patrouilleurs lance-missiles alors que la Chine se consacrait à une coopération dans le domaine de la formation des cadres, de la vente de patrouilleurs mais aussi de la réalisation d'un réacteur nucléaire entouré d'un tel secret, qu'une utilisation militaire fut envisagée par certains observateurs extérieurs.

Enfin l'Afrique du Sud et l'Algérie entretiennent d'excellentes relations en raison du soutien systématique apporté par Alger au combat de l'ANC de Nelson Mandela contre l'Apartheid. Les deux pays ont signé en septembre 2000 deux accords économique et militaire qualifiés à l'époque d'exceptionnels. La coopération militaire représente actuellement la quasi-totalité des échanges entre l'Algérie et l'Afrique du Sud qui s'élèvent à quelques 15 millions de dollars US annuellement. Le général Lamari s'était déjà rendu en Afrique du Sud en 1998 pour négocier l'achat d'équipements destinés à la lutte contre la guérilla islamiste. L'Algérie était devenue cette année-là le premier client en Afrique du Nord de l'industrie sud-africaine d'armement avec un total de 84.8 millions de rands (environ 15.4 millions de dollars), selon les chiffres du comité sud-africain de contrôles des armes conventionnelles (NCACC) en charge des licences d'exportations.

3. Les caractéristiques principales des forces armées algériennes

3.1 Composition

En raison de l'importance de sa population (presque 30 millions d'habitants) et de ses revenus tirés de ses ressources en hydrocarbures, l'Algérie a pu se constituer un outil militaire très important, voire surdimensionné en regard des réels besoins en sécurité extérieure. Cependant depuis bientôt dix ans, la guerre civile et les graves problèmes économiques rencontrés empêchent l'Algérie d'entretenir et de renouveler ses équipements. En revanche, le pays ne rencontre aucun problème de recrutement puisque chaque classe d'âge est excédentaire par rapport au besoin des forces armées.

Sur le plan de l'organisation, le ministre de la défense nomme l'inspecteur de l'ANP et le directeur général de la direction générale de la sécurité. Un chef d'état-major général prend en charge les questions de préparation des forces. Il possède trois grands adjoints, un par armée, qui assurent le commandement opérationnel de leurs armées respectives.

Pour les forces, elles possèdent les caractéristiques suivantes :

L'armée de terre représente une force importante de 105 000 hommes dont 90 000 appelés répartis au sein de divisions spécialisées. Le territoire est partagé en six régions militaires, dont les commandants, désignés par le ministre, disposent d'une certaine autonomie d'action. Ces commandants militaires jouissent même d'une autorité significative sur les institutions civiles, autorité qu'il partage avec le chef de province nommé par le gouvernement.

La gendarmerie nationale est forte de 20 000 hommes et est dotée d'une cinquantaine de véhicules blindés et d'une trentaine d'hélicoptères. Elle est organisée en six régions, comme l'armée de terre, et peut être renforcée par les 5 000 hommes de la garde républicaine, le bataillon de la garde présidentielle et les forces de sécurité nationale (16 000 hommes) rattachés au ministère de l'intérieur.

L'armée de l'air représente 22 000 hommes mettant en œuvre 240 avions de combat et 60 hélicoptères armés à partir de 13 bases principales. Elle comprend également la défense aérienne essentiellement tournée vers la zone méditerranée et

dotée d'environ 140 missiles sol-air d'origine soviétique. Depuis quelques années, les difficultés financières rencontrées ont entraîné la mise sous cocon d'un certain nombre d'appareils.

La marine forte de 8 000 hommes professionnels, y compris les garde-côtes, assure des missions de surveillance de l'espace maritime algérien. Principalement dotée de 2 sous-marins, 3 frégates et d'une vingtaine de patrouilleurs et vedettes de garde-côtes, son matériel est essentiellement d'origine soviétique.

3.2 Les affrontements contre le Maroc et la guerre civile

L'armée algérienne est peu intervenue dans des actions de guerre contre un ennemi extérieur, comme si la dimension géographique et démographique du pays avait servi de force de dissuasion. A part deux conflits limités avec le Maroc, le combat principal des forces armées algériennes fut et reste encore aujourd'hui celui mené contre les radicaux islamistes.

Les affrontements contre le Maroc

La guerre des sables en 1963 contre le Maroc a comme origine la question du tracé de la frontière entre les deux pays. Depuis leur indépendance les deux Etats s'interrogeaient sur le statut territorial exact de nombreuses régions appartenant historiquement au grand Maroc mais officiellement attribuées à l'Algérie par l'ancien colonisateur. A partir de quelques escarmouches autour de trois régions principales, les combats gagnèrent en intensité et les forces armées royales (FAR) du Maroc lancèrent les premières une offensive d'envergure dans l'extrême sud, appuyées par des blindés et de l'aviation. Cette action aurait pu menacer le sud de l'Algérie mais les combats cessèrent rapidement. Le différend fut réglé sous l'égide l'organisation des Etats africains (OUA) qui réaffirma le principe d'inviolabilité des frontières issues de la colonisation et le Maroc fut débouté. Dans ces combats, l'ANP apparut extrêmement fragile et sous entraînée, ne maîtrisant pas le nouveau matériel soviétique dont elle venait de se doter, malgré l'appui de troupes cubaines. Boumediene lança alors le mouvement de modernisation et de professionnalisation des forces armées algériennes.

Une deuxième fois l'ANP fut défaite par les FAR. C'était en 1976 au Sahara occidental, l'Algérie avait voulu soutenir le front Polisario après l'annexion du territoire par le Maroc et la Mauritanie. La riposte marocaine fut sévère et les deux bataillons algériens durent évacuer leur position après avoir été durement battus. Par la suite, l'Algérie se contenta de soutenir matériellement le front Polisario en prenant bien soin de ne plus jamais prendre part aux combats.

La guerre civile

Le vrai combat, que l'ANP mène bientôt depuis dix ans, se fait contre l'insurrection islamiste déclenchée à la suite du coup d'Etat de janvier 1992. Tout d'abord opposées à des bandes de maquisards menant des actions ponctuelles limitées, les forces armées algériennes combattent aujourd'hui de véritables organisations militaires contre lesquelles elles conduisent des actions militaires d'envergure.

Les groupes armés d'islamistes radicaux sont aujourd'hui organisés en groupes compacts, cloisonnés et parfaitement équipés, dont l'efficacité militaire n'est plus à démontrer. Ils regrouperaient environ 2 500 combattants soutenus par un réseau de partisans non engagés dans l'action violente. Les anciens combattants d'Afghanistan et les rebelles islamistes de longue date ont été peu à peu remplacés par de jeunes révoltés convaincus du bien fondé de la cause islamiste ou cherchant plus simplement une vie exaltante les sortant de leur désœuvrement. Les armes proviennent de prise sur l'ANP, d'achat sur des marchés d'accès facile comme en Bosnie ou encore de soutien de la part de pays frères comme l'Iran ou le Soudan.

Les deux mouvements islamistes armés principaux sont aujourd'hui le groupe islamique armé (GIA) et l'armée islamique du salut (AIS) qui peut être considérée comme une branche armée du FIS dissous. Si elles se sont par le passé combattues, ces deux forces représentent actuellement l'ennemi principal pour le gouvernement algérien.

L'ANP conduit contre ces groupes armés une lutte anti-insurrectionnelle du type de celle menée par l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Elle s'appuie sur un quadrillage systématique des zones habitées, des opérations de ratissage dans les zones de repli préférentielles de l'adversaire pour le repérer puis des actions héliportées type coup de poing pour le détruire. Après des défaites cuisantes au début du conflit en 1992 et 1993, les forces armées algériennes contrent durement les maquis islamistes à partir du second semestre de 1994. Après une reprise en main par le général Lamari qui réorganise et modernise l'armée, les forces gouvernementales réoccupent des zones entières abandonnées jusque la aux islamistes. D'autre part, la création de milices communales permet de soutenir l'action de l'armée en repoussant les islamistes en dehors des zones habitées. De plus les troupes algériennes appliquent un droit de poursuite sur le territoire tunisien, avec effet de réciprocité, et l'aviation constitue un glacis en détruisant au napalm certaines forêts frontalières. Si cette tactique rencontre des succès militaires indéniables, sa réussite complète dépend des conditions politiques qui l'accompagnent.

Dans ce conflit, si l'ANP n'a pas eu à conduire des opérations militaires d'envergure, elle est incontestablement devenue plus efficace, en particulier ses troupes d'élite ont amélioré leur organisation et leur cohésion dans les opérations contre le terrorisme islamique.

3.3 Les investissements financiers

On assiste dès 1970 à une explosion du format des forces et du volume d'achat de matériels militaires. Les forces armées algériennes ont doublé de volume entre 1970 et 1983 et les dépenses militaires ont plus que triplé pendant la même période. Profitant des bénéfices tirés du commerce des hydrocarbures, l'Algérie a pu subvenir aisément à ses besoins de défense pendant cette décennie et son rapport des dépenses militaires sur le PNB a même diminué alors que ses achats de matériels militaires augmentaient de 350 %.

A partir de 1984 avec la crise économique, le poids des dépenses militaires dans le budget de l'Etat se fait plus important et va passer de 1,7% à 2,9 % du PNB en

1992. Le maintien des achats de matériels nouveaux aura pour conséquence directe une dégradation générale des conditions de vie du personnel et une influence négative sur l'état d'endettement du pays. Sous la pression des instances internationales, l'Algérie dut accepter en juin 1994 et mai 1995 de ré-échelonner sa dette extérieure.

Ainsi comme le démontre Anthony Cordesman dans son étude sur les dépenses militaires des pays d'Afrique du Nord, l'Algérie acheta plus de matériels militaires qu'elle ne pouvait financièrement le supporter. Comme la majorité des pays en voie de développement, elle privilégia l'acquisition d'équipements en grand nombre au détriment de moyens de soutien, de communication et de commandement adaptés.

3.4 Les évolutions en cours

Le Président Abdelaziz Bouteflika s'est lancé pendant l'année 2000 dans une série de changement au sein de la hiérarchie de l'armée sans toucher les membres les plus importants. En effet, le chef d'état-major, le général de corps d'armée Mohamed Lamari, le chef des services secrets, le général-major Mohamed Médiène dit Tewfik, et le chef du contre-espionnage, le général-major Smaïl Lamari sont maintenus à leur poste.

Les départs les plus notables sont ceux du commandant de la gendarmerie nationale, le général Tayeb Derradji, proche de l'ex-Président Liamine Zéroual, remplacé par un officier du même corps, le général Ahmed Boustila, ainsi que le commandant de la première région militaire (Blida, 50 km au sud d'Alger), le général-major Rabah Boughaba.

A ce dernier succède le général-major Chérif Fodhil, un homme de terrain chargé de la lutte anti-terroriste et un des rares officiers supérieurs de l'Armée Nationale Populaire connu de la presse. En septembre 1998, il avait tenu de nombreuses réunions d'information lorsque l'armée avait donné l'assaut à un camp retranché du Groupe Islamique Armé à Ouled Allel, près d'Alger.

Les nouveaux promus sont tous des hommes de terrain formés dans les écoles algériennes et non plus des vétérans de la guerre d'indépendance qui avaient fourbi leurs armes au sein de l'Armée de Libération Nationale.

4. Perspectives

La domination des militaires sur la scène politique algérienne est la conséquence de l'absence lors de l'indépendance d'une bourgeoisie dominante capable d'assumer les fonctions d'administration et de gestion de l'Etat. L'armée, en l'absence d'élite arabe civile en Algérie, s'est donc immiscée dans toutes les strates de l'administration et du pouvoir, participant au développement dans des domaines très divers comme les travaux publics, l'agriculture et l'éducation.

Le processus de démocratisation qui s'appuie sur les élections - municipales et législatives en juin 1997 et présidentielle en 1999 – semble en marche. Les contestations qui discréditent d'une certaine façon ces scrutins ne semblent pas remettre en cause le fait que le pouvoir ait pris conscience de la nécessité d'une

certaine ouverture. Le « tout militaire » n'est plus considéré par les autorités comme une solution à long terme. Si la guerre civile crée un contexte extrêmement difficile et particulièrement défavorable à une évolution politique intérieure, les mouvements et la bataille des postes au sein de la haute hiérarchie militaire sont peut-être les prémisses d'une évolution plus profonde. L'avenir nous le dira.

PARTIE III

Quelle politique de défense pour la Tunisie ?

1. Les militaires et le pouvoir : place des forces armées dans la politique intérieure de l'Etat tunisien.

Conformément à la tradition de consensus qui prévaut au sein de la société tunisienne, le premier Président tunisien, Habib Bourguiba, a défini l'armée de son pays comme le bras séculier discipliné et discret du pouvoir politique. Malgré le coup d'Etat du général Ben Ali ce principe de subordination des militaires au pouvoir politique semble toujours d'actualité en Tunisie. Il est cependant intéressant d'observer les évolutions de l'outil militaire tunisien depuis sa création.

1.1 De l'époque du Bey à la Tunisie moderne

La création d'une armée moderne en Tunisie remonte à la fin de la période ottomane, lorsque le Bey instaura une organisation militaire proche des modèles occidentaux, dont la conscription, et s'appuya sur le savoir-faire de conseillers français. Mais cette armée fut dans un premier temps assimilée par la population à un instrument de répression en raison de l'utilisation qu'en avait faite le pouvoir. Il y eut donc dans l'histoire tunisienne de nombreuses oppositions violentes entre l'armée du Bey et les forces coutumières que constituaient les tribus.

En 1957 au lendemain de l'accession à l'indépendance Habib Bourguiba, ayant supprimé la fonction de Bey et proclamé la république, dut s'appuyer entre autres forces sur l'embryon d'armée vestige des forces militaires de l'époque coloniale. Ce sont ces mêmes forces qui s'opposèrent violemment aux Français en 1961 lors du blocus des dernières installations militaires françaises en Tunisie. Ces événements tragiques qui firent plus de six cents morts et un millier de blessés aussi bien civils que militaires eurent pour effet de renforcer la conscience nationale des Tunisiens et de resserrer la cohésion des militaires. Par la suite la découverte de la tentative de coup d'Etat des partisans de Ben Youssef au sein même de l'armée paracheva le sentiment de méfiance de la grande majorité des Tunisiens à l'égard de l'institution militaire. Le pouvoir politique s'attacha alors à maintenir l'armée à un niveau relativement bas en matériel comme en personnel et en répartissant les moyens de sécurité intérieure entre l'armée et d'autres services de l'Etat. Mais cette faiblesse militaire devint rapidement intolérable face à la montée des périls aussi bien extérieurs comme la Libye ou intérieurs s'agissant des terroristes religieux.

1.2 L'armée se renforce

Kadhafi ou la menace libyenne

L'arrivée au pouvoir en Libye du colonel Kadhafi fut une source de déstabilisation profonde de la Tunisie. Face aux pressions de tous ordres mises en œuvre par son voisin perturbateur, Bourguiba dut se résoudre à renforcer les forces armées. Le pays se lança dans une modernisation de son outil militaire à la limite de ses capacités financières et la place de l'armée dans la société s'en trouva renforcée.

Puis le chef de l'Etat libyen n'ayant pu s'allier à l'est avec l'Egypte revint vers la Tunisie. Cette association présentait l'avantage de rassembler un Etat de petite superficie sans matières premières mais avec une population nombreuse et bien formée et un autre Etat plus vaste et riche en ressources naturelles mais pauvre en hommes, eau et terres cultivables. De plus la Tunisie rééquilibrait ainsi sa position vis à vis de son grand voisin algérien. Le 12 janvier 1974 l'union semblait en marche après la signature d'un premier traité entre Bourguiba et Kadhafi sur l'île de Djerba. Mais conscient du danger que cela représentait pour le pays, le gouvernement tunisien se ravisa et dénonça l'accord d'union. Pour le chef d'Etat libyen, c'était la guerre, même si sa politique extérieure pan-arabe lui interdisait d'attaquer directement son frère tunisien. L'offensive fut donc menée sur de nombreux fronts par des actions terroristes, des attaques de postes aux frontières, le soutien à la puissante centrale syndicale tunisienne UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens) dans sa lutte contre le gouvernement, l'expulsion des travailleurs tunisiens immigrés en Libye et enfin la contestation du plateau continental du golfe de Gabès.

Les attaques libyennes étant prises très au sérieux, l'armée bénéficia d'une augmentation sensible de ses crédits lui permettant de mieux s'armer en particulier en s'approvisionnant chez ses alliés français et américains et de renforcer la formation de ses cadres militaires au travers d'accords de coopération avec des armées occidentales. La méfiance systématique de Bourguiba à l'égard de son armée empêcha une modernisation pleinement efficace sur le plan des capacités militaires.

1.3 De la grande muette à l'intervention

La montée de l'islamisme

La Tunisie s'engagea sur la voie du libéralisme avec des succès économiques entachés de difficultés importantes malgré une croissance continue et permanente du produit national brut. Le mécontentement populaire associé à ces problèmes engendra à plusieurs reprises des explosions sociales violentes réprimées par l'armée. Associée à cet aspect économique, la confiscation de l'expression politique par la famille Bourguiba renforça au sein du peuple tunisien le sentiment de frustration. La religion devint alors le seul espace de relative liberté pour la société tunisienne qui commença à voir grossir les rangs de ses extrémistes religieux.

Ce sont les Frères Musulmans qui transmettront les premiers à partir de l’Egypte, le message de la nécessité du retour à une pratique religieuse absolue. A partir d’une nébuleuse de petits groupuscules émergea le Mouvement de la Tendance Islamique (MTI) qui se fit connaître peu à peu par des propos modérés, même si le discours politique prenait le plus souvent le pas sur la parole religieuse. En dehors des mosquées, le MTI diffusa dans les universités son message en faveur d’une religion dynamique combattant l’occident sur son propre terrain de la modernité technologique. Cette lecture volontariste et moderne de l’islam séduisit les étudiants en priorité ceux des sections scientifiques, plus encore que les littéraires ou les juristes.

Après une première phase attentiste, le gouvernement se lança dans une contre attaque sévère contre les islamistes. Dès 1979, la revue du MTI fut interdite, les leaders arrêtés et 25 procès en trois ans frappèrent les militants de lourdes peines. Conscient du risque de dérive de l’armée qui était activement employée dans ces actions de répression conduite par le pouvoir, ce dernier fournit une soupape de décompression à la population en autorisant le multipartisme et le parti communiste en particulier.

Mais les militaires tunisiens restaient soumis à une tension extrême, pris entre le devoir d’obéissance au pouvoir et son action permanente dans la répression que lui ordonnait le régime. Les militaires se sentaient coupés du reste du peuple qui les considérait comme le bras armé des dirigeants de la répression. La situation ne pouvait plus durer.

Le général Ben Ali prend le pouvoir

Ancien Saint-Cyrien, formé aux Etats-Unis, le général Ben Ali fit sa carrière dans le renseignement militaire avant de devenir chef de la sécurité puis ministre de l’Intérieur. L’attribution à un militaire de cette fonction ministérielle brisait ainsi le principe fondamental jusque là respecté par le gouvernement tunisien de séparation des forces de police et des forces armées. Ben Ali mena une répression d’une violence sans précédent contre les terroristes islamistes, touchant toutes les couches de la population. Mais dans un souci d’équilibre, il influença les décisions de justice pour éviter aux islamistes des sanctions pénales trop lourdes, contrariant ainsi les souhaits du clan Bourguiba. Contestant la clémence du tribunal dans le procès de Ganouchi, Bourguiba se vit déposer par Ben Ali qui l’assigna en résidence surveillée à Monastir en invoquant l’article 57 de la constitution qui prévoit le remplacement du Président en cas d’empêchement absolu. La prise de pouvoir du général n’était en fait que l’aboutissement du processus de développement de la place de l’armée dans les affaires de l’Etat tunisien.

Mais la Tunisie ne semble pas pour autant sous l’emprise d’un régime exclusivement militaire.

Comme le note Rémi Leveau « le coup d’Etat médical repose sur la solidarité entre trois anciens camarades de promotion de Saint-Cyr, le Premier ministre Ben Ali, le commandant de la garde présidentielle Ben Amar et le chef d’état-major Es-Cheik... Par la suite, les liens qui unissaient les trois principaux acteurs du

changement semblent se disloquer. Après avoir occupé l'un les fonctions de ministre de l'Intérieur, l'autre celles de la Défense, puis des Affaires étrangères, les deux conjurés de Ben Ali ont été orientés progressivement vers des postes honorifiques et sans pouvoir qui ne risquaient pas de remettre en cause sa prépondérance. »

Depuis 1987, Ben Ali a renforcé son emprise sur la société tunisienne. Les terroristes islamistes sont toujours combattus avec sévérité, mais le nouveau pouvoir a remis en cause l'héritage laïque de la famille Bourguiba et a cherché à se rapprocher de la communauté des croyants. Pendant la guerre du Golfe, le gouvernement tunisien a même décidé sous la pression de son opinion publique de déclarer fermement son opposition à l'intervention occidentale à partir des lieux saints de l'Islam. Et pourtant la Tunisie et l'Irak n'ont jamais entretenu de relations privilégiées.

Si le coup d'Etat a fait accéder certains militaires aux fonctions ministérielles, leur présence sur le devant de la scène politique s'est peu à peu estompée et c'est la dimension sécuritaire qui est devenue aujourd'hui une priorité. « Pourtant si les militaires au bout de peu de temps sont devenus moins visibles, ils ne sont pas moins présents dans les rouages. Ainsi en une période où la sécurité interne de l'Etat exige la plus vigilante attention, ils s'y trouvent associés, formellement ou discrètement, notamment grâce à de fréquentes affectations aux postes de gouverneurs les plaçant au centre du dispositif. A noter une certaine permanence dans les responsabilités au sommet : quand Abdelhamid Escheikh quitte le ministère de l'Intérieur, le général Seriaty est nommé à la tête de la sûreté nationale. » nuance cependant Nicole Grimaud dans son livre La Tunisie à la recherche de sa sécurité.

2. La politique de défense de la Tunisie

2.1 La constitution et la structure institutionnelle

L'article 15 de la constitution précise que « la défense de la patrie et de l'intégrité du territoire est un devoir sacré pour chaque citoyen. » mais c'est le chef de l'Etat qui est « le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire » (article 41) et « le commandant suprême des forces armées » (article 44). A ce titre il « déclare la guerre et conclut la paix » (article 48) et « nomme aux emplois civils et militaires » (article 55).

Si le Président de la république assure la fonction de chef des armées, c'est le Premier ministre assisté d'un Conseil national de défense composé des principaux ministres qui décide des orientations générales de la défense. Le ministre de la défense conduit quant à lui l'administration de l'outil militaire, c'est à dire qu'il traite les problèmes administratifs, logistiques et en personnel des différentes armées. Ces dernières sont chacune sous les ordres d'un chef d'état-major disposant d'une très grande autonomie dans son domaine. Un chef d'état-major général assure cependant la coordination globale de l'action conduite au niveau de chaque armée.

C'est le président Bourguiba qui fixa en 1964 les grands principes qui doivent présider à la conduite de la politique de défense de la Tunisie :

- le développement et la prospérité de la Tunisie sont les premiers gages de sa sécurité,
- quelles que soient sa valeur et son efficacité, l'armée tunisienne ne pourra jamais atteindre le format de forces garantissant à coup sur la défense du pays,
- dans ces conditions le recours à la diplomatie et à des appuis extérieurs est une nécessité vitale,
- des alliances sont donc une absolue nécessité, surtout dans la perspective de l'affrontement bipolaire,
- la cohésion entre l'armée et le peuple est vitale pour s'opposer à l'ennemi le temps que les renforts attendus dans le cadre des alliances puissent intervenir,
- la mission de l'armée est donc une mission limitée de retardement, de l'ordre de 3 ou 4 jours.

2.2 Les besoins de défense

Le principe de défense globale instauré dès l'indépendance prévoit l'interaction, la conjugaison et la coordination des actions à entreprendre dès le temps de paix, pour faire face à toute éventualité et à toute menace telle que des troubles à l'ordre public, des crises ou des conflits ainsi que des calamités naturelles. Les forces armées se voient confier le volet militaire avec les trois priorités suivantes :

- la préservation de l'intégrité du territoire et l'invulnérabilité de l'Etat,
- la défense du régime républicain,
- la participation au développement du pays.

2.3 La coopération internationale

2.3.1 Au sein du Maghreb

Malgré la signature de traités internationaux parfaitement explicites, les engagements de coopération en matière de défense avec les autres pays du Maghreb ne se sont jamais traduits par des résultats concrets.

Dans le Pacte de la Ligue des Etats arabes du 22 mars 1945, « les Etats considèrent toute agression armée contre l'un ou plusieurs d'entre eux, ou contre leurs forces, comme étant dirigée contre tous à la fois ». Un soutien mutuel et automatique est en conséquence prévu « pour repousser l'agression », mais il ne s'est jamais concrétisé dans les faits.

De la même façon l'idée de la construction d'une industrie d'armement commune a été lancée par le Traité de défense commune et de coopération économique de 1950, mais les nombreuses divergences internes au Maghreb annihilèrent toute velléité dans ce domaine.

La naissance de l'Union du Maghreb Arabe le 25 février 1989 n'a pas plus permis aux cinq Etats signataires de traduire dans les faits leurs déclarations favorables à

une coopération sur les questions de défense et sécurité. Il est pourtant stipulé que « les Etats membres s'engagent à ne tolérer sur leur territoire aucune activité ou mouvement pouvant porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité territoriale d'un Etat membre ainsi qu'à son système politique ». Hors l'Algérie continue d'abriter le Front Polisario même si son soutien est moins évident que par le passé, vraisemblablement en raison de la guerre civile qui fait rage sur son propre territoire. La Libye a de son côté entretenu pendant longtemps des opposants tunisiens militarisés sur son sol.

2.3.2 Avec le reste du monde

La France est depuis l'indépendance le principal allié en matière militaire. Dès 1956, Bourguiba décida que les officiers tunisiens seraient formés en France et malgré un gel entre 1960 et 1963 à la suite des affrontements autour de la base de Bizerte, la relation privilégiée entre la France et la Tunisie dans ce domaine perdure. En 1973 fut signée une convention de coopération militaire qui avait pour but principal de recentrer les forces armées tunisiennes sur une relation presque exclusive avec la France dans le domaine militaire. Le gouvernement affichait ainsi sa volonté de tourner la page de la diversification qui avait eu cours pendant quelques années après la crise de Bizerte et qui avait vu l'armée tunisienne se doter d'équipements aux Etats-Unis, en Italie, en Turquie et en Belgique ainsi qu'en Allemagne de l'ouest et en Grèce. La coopération internationale reste cependant une volonté des militaires tunisiens.

3. Les caractéristiques principales des forces armées tunisiennes

3.1 Composition

Pendant longtemps l'outil de défense tunisien est apparu extrêmement faible et ce n'est que dans les années 70, sous la menace du voisin libyen, que le gouvernement s'est lancé dans une politique d'augmentation significative des moyens aussi bien en matériel qu'en personnel. Aujourd'hui les forces armées tunisiennes se sont nettement modernisées et font largement appel à la conscription.

L'armée de terre bénéficie de la plus grande part en personnel avec 35 500 hommes répartis en différentes brigades mécanisées, parachutiste ou saharienne. Les unités de défense aérienne et d'artillerie sont dotées d'équipements parmi les plus modernes de l'armée tunisienne. L'action de cette force est soutenue par la garde nationale et ses 10 000 hommes répartis en unités territoriales chargées en temps de paix de la défense civile et des patrouilles côtières. Cette garde nationale est dotée d'une unité blindée, d'une unité commando ainsi que d'éléments anti-terroristes. Pour les opérations de sécurité intérieure ces moyens sont renforcés par la brigade de l'ordre public du ministère de l'intérieur forte de 3 500 hommes, ainsi que par les 13 000 hommes de la police et de la gendarmerie.

En raison de la priorité donnée à la menace libyenne, les unités de l'armée de terre sont principalement basées dans l'est du pays à proximité de la frontière. Toutefois l'instabilité algérienne a imposé une nouvelle répartition des forces terrestres afin de conduire des opérations de surveillance de la frontière ouest avec son voisin au prise avec une guerre civile.

L'armée de l'air possède des capacités militaires limitées avec principalement un escadron de chasse et d'attaque au sol et un escadron anti-guérilla. Ces éléments sont cependant les signes d'une volonté de la Tunisie de progresser dans ce domaine, elle qui n'a pu s'opposer par le passé aux violations de son espace aérien par exemple lors de l'attaque israélienne du quartier général de l'OLP à proximité de Tunis.

La marine s'est modernisée à partir de 1980 à l'époque des tensions avec la Libye au sujet du contentieux sur le golfe de Gabès et les frictions libyo-américaines dans le golfe de Syrte. Répartie en trois commandements, elle est forte de 5 000 hommes qui arment principalement six vedettes lance-missiles d'origine française et une vingtaine de patrouilleurs côtiers.

3.2 la réserve

L'organisation de la défense totale ou « défense populaire généralisée » va longtemps buter sur la question de l'organisation et de l'utilisation de la réserve, sujet qui est toujours complexe. L'engagement des citoyens aux côtés de l'armée doit en principe permettre de conduire des actions de résistance face à l'envahisseur, le temps que s'organise la riposte diplomatique et militaire avec les alliés de la Tunisie. Il est donc instauré une réserve de 9 ans, suivie d'une seconde de 15 ans. Des bureaux de la défense populaire sont répartis sur tout le territoire au niveau des préfectures afin d'assurer le commandement local de ces forces de réserve. La participation des femmes y est même recherchée. Les modèles israélien, suisse ou yougoslave sont bien présents dans les esprits des concepteurs tunisiens de l'époque. Mais cette belle organisation ne peut fonctionner qu'avec un lien fort et permanent entre le gouvernement et le peuple, condition d'efficacité qui a été mise à mal avec la montée de l'extrémisme islamique. L'armée s'est en effet lancée dans une répression violente contre une partie du peuple dont elle est issue et qui doit, selon les textes officiels sur la nation en armes, la renforcer.

3.3 De quelques affrontements sporadiques à la dérive islamiste

Les forces armées tunisiennes ont peu connu le combat. Elles ont principalement combattu deux fois, contre la France dans l'affaire de la base de Bizerte et à Gafsa pour réduire un petit commando d'opposants tunisiens venant de Libye. De nombreuses forces furent mises en œuvre pour neutraliser les conjurés qui avaient pris en otages des membres de l'administration.

Quelques affrontements frontaliers eurent encore lieu face aux Libyens mais sans qu'aucun ne dégénère de façon inquiétante. Désormais le danger libyen a disparu et la menace islamiste l'a remplacé. Sans parler de leurs interventions dans le cadre de la sécurité intérieure tunisienne, les forces armées se sont redéployées pour faire face aux menaces que faisait peser sur sa frontière ouest la guerre civile en Algérie. Plus de 10 000 hommes ont été positionnés en renfort de la garde nationale le long des 1 200 km de frontière commune. Comme en Algérie la création de glacis par déforestation est en cours et le principe du droit de poursuite réciproque a été mis en place entre les deux armées d'Algérie et de Tunisie. Il

semble que les deux Etats partagent la volonté de s'opposer le plus efficacement possible à toute velléité de coopération inter islamiste.

3.4 Les investissements financiers

Dans les années 70-80, le nombre d'hommes en armes s'est accru de façon importante avec une augmentation de 50 %. La progression des matériels a suivi la même tendance avec une multiplication par sept des dépenses militaires pour la même décennie. Il est vrai que les Tunisiens partaient sur ce point de très bas. On peut cependant parler de dérapage des crédits de défense dont la part dans le produit national brut du pays a été multiplié par trois en dix ans. Faute de ressources, le gouvernement a dû accepter de faire supporter le poids de la défense par la richesse nationale sans la contrepartie d'un apport significatif de devises étrangères, à la différence de ces deux voisins directs riches en matières premières dont des hydrocarbures. L'accroissement des achats d'armes fut de 300 % pour la Tunisie à cette époque.

A partir du milieu des années 80, la conjonction de la crise économique qui toucha la Tunisie mais aussi ses adversaires potentiels directs et de la fin des conflits importants au Maghreb, en particulier au Sahara occidental et au Tchad, permit au gouvernement tunisien d'amorcer une décrue sensible des dépenses de matériels militaires. En intégrant l'ensemble des dépenses, c'est à dire en incluant les achats d'armements qui peuvent être soit non budgétisés soit portés sur d'autres postes, on constate que la Tunisie est le seul pays du Maghreb à avoir stabilisé ses dépenses pour la décennie 80. Avec 5.4 % de son produit national brut consacré à la défense, la Tunisie a particulièrement bien géré à cette époque son capital dans ce domaine.

3.5 Les projets d'avenir

L'année 2000 a été marquée par de nombreuses visites d'autorités étrangères traduisant une volonté indéniable d'ouverture tous azimuts en particulier dans le domaine militaire. L'Emir du Qatar a été le premier officiel étranger à rencontrer le Président Ben Ali, confirmant les bonnes relations entre Tunis et Doha régies par plusieurs accords de coopération économique, technique et culturel, ainsi que dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle, de l'éducation et de la défense (échanges d'expérience opérationnelle et de formation). Le ministre de la Défense tchèque est également venu signer à Tunis un accord de « coopération militaire régulière » entre les deux pays, accentuant le rapprochement initié en 1995 lors de l'équipement de l'armée de l'air tunisienne avec des avions tchèques. L'Italie a également tenu à affirmer, lors d'un déplacement à Tunis de son ministre de la Défense, sa volonté de coopérer d'avantage avec les militaires tunisiens. Enfin le secrétaire d'Etat à la défense, William Cohen, est venu réactualiser les programmes de coopération et d'assistance militaire conduits dans le cadre d'une commission militaire mixte qui s'était tenu pour la dernière fois à Washington au début de l'année 2000.

L'armée reste fortement implantée dans toutes les strates de l'administration et du pouvoir et le passage violent ou non-violent des reines du pays vers une élite

civile issue de la bourgeoisie ne semble pas prévisible dans un proche avenir. La présence des militaires dans les nombreux rouages de l'Etat est accrue par la contribution importante qu'ils apportent à des fonctions liées au développement du pays comme les travaux publics, l'agriculture ou encore l'éducation.

4. Perspectives

L'institution militaire ne peut rester perméable aux mouvements idéologiques et sociaux qui agitent la société tunisienne. Malgré les purges des années 80 et le sévère contrôle policier, des courants de sympathie pro-islamistes existent toujours au sein de la troupe et même parmi les cadres. Il est certain que la conduite d'une répression dure et de longue durée ne peut éviter les cas de conscience au sein de la troupe et de l'encadrement subalterne en priorité. Certes l'Espagne franquiste a montré qu'une répression sans faille pouvait tenir pendant 20 ans sans états d'âme particuliers, mais cet exemple peut être considéré comme une exception.

Le Président Ben Ali semble vouloir continuer à verrouiller le plus fermement possible la société tunisienne, même s'il est parfaitement conscient de la pression que cela fait peser sur les Tunisiens qui ont de plus en plus de mal à cacher leur ressentiment contre cet Etat policier. La France qui reste l'ardent défenseur de la stabilité en Tunisie a toujours montré un soutien sans faille au gouvernement actuel et à son chef en particulier. On ne compte plus les visites officielles d'hommes d'Etat français dont certains allèrent même jusqu'à faire l'apologie du Président Ben Ali. C'était à l'époque où la France était cruellement frappée dans sa propre capitale par des attentats de terroristes islamistes et que les gouvernements tunisiens et français souhaitaient une coopération sans faille contre les extrémistes religieux.

Cependant l'aide sans réserve de la France ou une coopération internationale tous azimuts ne peuvent être considérées comme des solutions d'avenir pour la Tunisie. L'amélioration des conditions de vie de la société tunisienne passe par une ouverture démocratique dont la nécessité a pu être un temps cachée par les succès rencontrés sur le plan économique. Et cette réussite politique ne peut se faire sans la résolution du problème de l'extrémisme islamique, point crucial que les actions sécuritaires n'ont pu régler jusqu'à ce jour et qui nécessite probablement plutôt une implication plus grande de la société civile tunisienne dans les affaires de la cité. La Tunisie doit donc trouver une alternative moderne qui respecte les spécificités maghrébines et les citoyens, loin du modèle despotique oriental malheureusement trop classique.

Bibliographie

Daguzan (Jean-François) Le dernier rempart ? : forces armées et politiques de défense au Maghreb, Paris, Publisud, 1998, 236p.

Grimaud (Nicole) La Tunisie à la recherche de sa sécurité, Paris, PUF, 1995, 222p.

Lamchichi (Abderrahim) Le Maghreb face à l'islamisme : Le Maghreb entre les tentatives autoritaires, essor de l'islamisme et demandes démocratiques, Paris, L'Harmattan, 1997, 170p.

Lamchichi (Abderrahim) L'Algérie en crise, Paris, L'Harmattan, 1993.

Leveau (Rémi), Le sabre et le turban, l'avenir du Maghreb, Editions François Bourrin 1993.

« Mohammed VI. An II. Comment le Maroc compte épouser le XXI^e siècle », Jeune Afrique, n° 2064, p 54-84.

« Transition politique au Maroc » dossier, Confluences Méditerranée, n° 31, automne 1999.

« Un Maroc en transition : alternance et continuité », Maghreb-Machrek, n° 164, avril-juin 1999.

Discours de M. Abelazziz Bouteflika à l'assemblée nationale, 14 juin 2000, site internet de l'assemblée nationale.

Deneau (Guilain) « La Tunisie de Ben Ali et ses paradoxes », Maghreb-Machrek, n° 166, octobre-décembre 1999, p32-53.

TABLES DES MATIERES

<u>Partie I : Le Maroc</u>	page 3
1. <u>Les militaires et le pouvoir</u>	
1.1 De l'indépendance à 1970	
1.2 La période des trahisons	page 4
1.3 Le renouveau	page 5
1.4 Le besoin de changement	page 6
2. <u>La politique de défense</u>	page 7
2.1 La constitution et la structure institutionnelle	
1.2 Les besoins de défense	
1.3 La coopération internationale	page 8
3. <u>Les caractéristiques principales des forces armées</u>	page 9
3.1 Composition	
3.2 L'expérience du combat	page 10
3.3 Les investissements financiers	page 11
3.4 Les projets d'avenir	
4. <u>Perspectives</u>	page 12
<u>Partie II: L'Algérie</u>	page 14
1. <u>Les militaires et le pouvoir</u>	
1.1 La naissance de l'ALN	
1.2 L'armée s'approprie le pouvoir	page 15
1.3 Le pouvoir militaire est ébranlé par les émeutes	page 16
1.4 Le pays plonge dans la guerre civile	page 17
2. <u>La politique de défense</u>	
2.1 La constitution et la structure institutionnelle	
1.2 Les besoins de défense	page 18
1.3 La coopération internationale	
3. <u>Les caractéristiques principales des forces armées</u>	page 20
3.1 Composition	
3.2 Les affrontements contre le Maroc et la guerre civile	page 21
3.3 Les investissements financiers	page 22
3.4 Les évolutions en cours	page 23
4. <u>Perspectives</u>	
<u>Partie III: La Tunisie</u>	page 25
1. <u>Les militaires et le pouvoir</u>	
1.1 De l'époque du Bey à la Tunisie	
1.2 L'armée se renforce	page 26
1.3 De la grande muette à l'intervention	

<u>2. La politique de défense</u>	page 28
2.1 La constitution et la structure institutionnelle	
2.2 Les besoins de défense	page 29
2.3 La coopération internationale	
<u>3. Les caractéristiques principales des forces armées</u>	page 30
3.1 Composition	
3.2 La réserve	page 31
3.3 De quelques affrontements sporadiques à la dérives islamiste	
3.4 Les investissements financiers	page 32
3.4 Les projets d'avenir	
<u>4. Perspectives</u>	page 33
<u>Bibliographie</u>	page 34
<u>Tables des matières</u>	page 35